

**SOUVERAINETÉ ET
INDUSTRIALISATION DE
L'EUROPE : LA DÉFENSE
COMME PRIORITÉ**

**Groupe de travail défense
Conseil scientifique**

SOUVERAINETÉ ET INDUSTRIALISATION DE L'EUROPE : LA DÉFENSE COMME PRIORITÉ



Dirigé par Édouard de Lencquesaing,
Président du Conseil scientifique de
Confrontations Europe

Un travail réalisé avec l'aide des membres du groupe de travail défense du Conseil scientifique de Confrontations Europe : **Stéphane Abrial, Joachim Bitterlich, Valérie Bros, Anne-Catherine Cudennec, Philippe Etienne, Jean de Glinasty, Vincent Hubert, Edouard-François de Lencquesaing, André Loeseckrug-Pietri, Jacques Maire, Christian Pierret et Jean-Noël Tronc.**

SOMMAIRE

**I - PERCEPTION DES MENACES : LE DÉFI D'UNE RÉPONSE
EUROPÉENNE UNIFIÉE P.4**

**II - LES LIMITES DES GARANTIES NUCLÉAIRES : LE PRIMAT DU
CONVENTIONNEL..... P.7**

**III - VERS UN COMMANDEMENT INTEROPÉRABLE : DÉPASSER LA
JUXTAPOSITION DES DÉFENSES NATIONALES P.8**

**IV - BUDGET ET INDUSTRIE DE DÉFENSE : VERS UN MODÈLE
CAPACITAIRE ET AGILE P.13**

V - FINANCEMENT : RÉPONDRE À L'URGENCE STRATÉGIQUE P.17

Introduction

Dans un contexte de recomposition rapide de l'environnement géopolitique international, la question de la défense européenne s'impose comme un enjeu central, à la croisée des impératifs de souveraineté, de sécurité et de compétitivité industrielle. Au-delà des dynamiques déjà engagées, l'Union européenne fait face à un double défi : renforcer sa crédibilité stratégique à court terme tout en structurant, sur le long terme, un modèle de défense cohérent et intégré.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent travail, conduit dans le cadre du groupe de travail Défense du Conseil scientifique de Confrontations Europe. L'objectif est d'apporter une contribution pragmatique, en identifiant les principaux obstacles qui freinent aujourd'hui la montée en puissance d'une défense européenne effective, et en explorant des pistes susceptibles d'en accélérer la mise en œuvre.

La démarche adoptée repose sur une série d'auditions menées auprès d'acteurs de premier plan du secteur : experts de la défense, responsables militaires, diplomates, généraux, anciens décideurs publics et représentants de l'industrie de l'armement. Afin de garantir la liberté de parole et la qualité des échanges, ces contributions ont été recueillies de manière confidentielle et ne sont pas attribuées nominativement.

Ces échanges ont permis de faire émerger un ensemble de blocages récurrents qui entravent la construction d'une capacité de défense européenne à la hauteur des enjeux contemporains. Le présent document vise à analyser de manière structurée, à en comprendre les ressorts profonds et à identifier des leviers d'action concrets, dans une logique à la fois opérationnelle et prospective.

Dans cette optique, l'analyse s'articule autour de cinq axes principaux : d'abord, une mise en perspective des menaces auxquelles l'Europe est confrontée, dans leur diversité et leur évolution ; ensuite, une réflexion sur les limites des garanties nucléaires et la nécessité de renforcer en priorité les capacités conventionnelles ; puis, un examen des conditions de passage d'une juxtaposition de défenses nationales à un véritable commandement interopérable ; enfin, une analyse des enjeux budgétaires et industriels, avant de s'interroger sur les modalités de financement permettant de répondre à l'urgence stratégique actuelle. En termes de périmètre, cette note distingue la dimension stratégique d'une défense de l'Europe, incluant le Royaume-Uni et la dimension politique de la défense européenne qui implique un processus de décision au niveau pan-européen c'est-à-dire au Conseil européen.

I – Perception des menaces : le défi d’une réponse européenne unifiée

Si l’objectif de ce travail est d’identifier des leviers d’action à impact rapide, il ne peut faire l’impasse sur certains déterminants plus structurels de la défense européenne, qui s’inscrivent sur le long terme et qui relèvent autant des dimensions politiques que culturelles.

C’est notamment le cas de la définition et de la perception des menaces. Bien que largement abordées dans de nombreux rapports, cette question demeure marquée par une certaine ambiguïté, en particulier dans son articulation avec les choix capacitaires et les modèles de défense adoptés par les États européens.

Menaces et frontières nationales ou européennes ?

Au sein de l’Union européenne, la perception des menaces demeure profondément marquée par des logiques nationales et géographiques. Chaque État membre appréhende en priorité les risques situés à ses propres frontières ou dans son environnement stratégique immédiat. Ainsi, les pays d’Europe orientale, comme la Pologne, se sentent directement exposés à la menace russe, notamment au regard des dynamiques à l’œuvre dans des pays voisins tels que la Géorgie ou l’Ukraine. À l’inverse, les États du sud, comme la Grèce, concentrent leur attention sur les tensions en Méditerranée orientale, en particulier avec la Turquie. La France, quant à elle, intègre également dans sa perception stratégique la défense de ses territoires ultramarins, qui représentent près de 11 millions de km² de zone économique exclusive, élargissant considérablement son horizon sécuritaire. D’autres pays, à l’image de l’Irlande, bénéficient d’une position géographique plus éloignée des zones de friction, ce qui leur permet de maintenir une posture de neutralité relative.

Ces écarts illustrent des doctrines d’emploi différentes – forces expéditionnaires d’un côté, armées lourdes orientées vers la défense territoriale de l’autre – et compliquent l’interopérabilité à l’échelle européenne. Ils contribuent également à fragmenter la base industrielle et technologique de défense (BITD), notamment parmi les principaux États producteurs, en limitant la convergence des besoins et donc le développement de programmes communs. Cette hétérogénéité explique en partie pourquoi les industriels européens cherchent encore des débouchés hors de l’Union pour atteindre une masse critique, faute d’un marché intra-européen suffisamment intégré.

Dans ce contexte, faire émerger une perception partagée des menaces constitue un enjeu central. Cela implique de reconnaître qu’une atteinte à la sécurité d’un État membre concerne l’ensemble de l’Union, condition nécessaire pour donner une portée réelle aux mécanismes de solidarité existants, notamment [1] l’article 5 de l’OTAN et l’article 42.7 du traité de l’Union européenne [2].

À moyen terme, la Russie apparaît comme la principale menace de haute intensité pour le continent. Au-delà de la dimension territoriale, cette menace renvoie également à une confrontation entre modèles politiques, plaçant la défense des valeurs démocratiques au cœur de la construction d'une réponse européenne commune.

Menaces et crises incrémentales

Les menaces contemporaines sont de moins en moins susceptibles de se manifester sous la forme d'une agression directe et immédiate. Elles s'inscrivent davantage dans des logiques hybrides et incrémentales, combinant cyberattaques, déstabilisation politique et pressions militaires progressives, à l'image d'un scénario observé dans le Donbass. Cette stratégie d'escalade progressive vise précisément à tester les seuils de réaction des États européens et à exploiter leurs divisions.

Dans ce contexte, une question centrale se pose : à partir de quel moment une crise devient-elle une menace collective justifiant une réponse européenne ? Ce seuil d'engagement varie aujourd'hui fortement d'un État membre à l'autre, en fonction de leur perception du risque et de leur exposition géographique.

L'enjeu est donc de reconnaître, dès les premiers signaux faibles, la dimension européenne d'une crise initialement localisée. Cela suppose une capacité à articuler rapidement les réponses nationales avec des mécanismes de gestion de crise et de commandement à l'échelle européenne. Dans cette perspective, un approfondissement du lien avec l'OTAN – notamment à travers une forme d'eupéanisation de ses outils et procédures – apparaît comme une piste pragmatique.

Au-delà des dispositifs opérationnels, cette question reste fondamentalement politique. Elle implique la définition d'une doctrine claire d'engagement et d'emploi des forces, portée au niveau du Conseil européen, en coordination étroite avec l'OTAN.

Transparence du champ de bataille et transformation des conflits

Les conflits contemporains connaissent une transformation profonde, marquée par une transparence croissante du champ de bataille. Amplifiée par la guerre en Ukraine, cette évolution rend de plus en plus difficile la dissimulation des capacités militaires : les moyens de surveillance, notamment via les drones et les capteurs, réduisent considérablement l'avantage du camouflage traditionnel.

Parallèlement, l'intégration de technologies comme l'intelligence artificielle modifie en profondeur la perception et la conduite des opérations. Elles permettent non seulement d'améliorer la détection et le ciblage, mais aussi de tromper l'adversaire, par exemple en simulant de faux équipements militaires ou en créant des « bulles » de protection numériques. Cette double capacité - voir et dissimuler - transforme radicalement les équilibres tactiques.

Ces évolutions remettent en cause les approches classiques fondées sur la masse et la protection des équipements lourds, et modifient les modes d'engagement. Les conflits récents montrent une tendance à des phases initiales dominées par des frappes massives à distance (missiles, bombardements), comme cela a été observé en Irak, en Libye ou plus récemment dans certains conflits en cours. Cela implique, en défense comme en attaque, une capacité de reconstruction rapide des équipements - notamment après des transferts ou dons à des partenaires - ainsi que le maintien de stocks très importants de munitions, de missiles et de lanceurs, ou à défaut une forte élasticité des capacités de production.

Enfin, ces transformations imposent un rééquilibrage entre équipements lourds et systèmes plus légers. Aux côtés des grandes plateformes, se développe un usage massif de « petits objets » (drones, robots, systèmes autonomes) produits en grande quantité et utilisés comme des consommables. Leur coût relativement faible, comparé à celui des systèmes de défense classique (par exemple des missiles anti-drones), bouleverse les logiques économiques et opérationnelles du combat, en imposant de nouvelles stratégies d'adaptation.

Menaces et résiliences sociales

Au-delà des capacités strictement militaires, la crédibilité de la défense européenne repose sur la capacité des sociétés à se mobiliser dans la durée. Or, cette dimension reste profondément inégale entre les États membres. Les modèles diffèrent - service militaire obligatoire, volontariat, réserves - tout comme les niveaux de préparation des populations, tant en termes de disponibilité que d'adhésion à un effort de défense.

En théorie, l'Europe dispose d'un volume de forces conséquent, avec plus d'un million de militaires, soit un niveau supérieur à celui de la Russie. En pratique, la capacité réelle de mobilisation apparaît nettement plus limitée. Elle se heurte à une double contrainte : un nombre restreint de forces immédiatement opérationnelles - en France, sur environ 200.000 militaires, seuls 20.000 seraient réellement projetables en combat - et un déficit plus diffus d'«esprit de défense», encore plus marqué dans certains pays comme l'Allemagne.

Cette fragilité est renforcée par des dynamiques démographiques défavorables, qui réduisent les viviers de recrutement et compliquent les objectifs d'augmentation des effectifs. L'exemple allemand est à cet égard révélateur : alors que l'objectif est de passer de 180.000 à 260.000 soldats, les modalités concrètes pour y parvenir restent incertaines.

Ainsi, la question n'est pas seulement celle du volume de forces, mais bien celle du moment et des conditions de leur mobilisation : quand et comment activer une montée en puissance collective crédible ? Cela suppose de renforcer la résilience sociétale à l'échelle européenne, en développant une culture de défense partagée, fondée sur l'engagement civique, la préparation des populations et, le cas échéant, de nouvelles formes de service ou de participation à l'effort de défense.

II – Les limites des garanties nucléaires : le primat du conventionnel

La garantie nucléaire américaine demeure un pilier historique de la sécurité européenne depuis 1949, dans le contexte de la reconstruction du continent et de l'ancrage transatlantique. Elle est encore perçue par certains États membres comme une forme d'engagement implicite, voire comme un « devoir » des États-Unis d'assurer la protection de l'Europe. Cet engagement repose à la fois sur la dissuasion nucléaire et sur une présence conventionnelle d'environ 70.000 soldats américains en Europe (qui est amené à diminuer selon les déclarations de Donald Trump). En contrepartie, cette relation s'est traduite par un recours massif aux équipements américains : près de 50% des acquisitions via le programme Foreign Military Sales (FMS) étaient destinés à des pays européens, représentant environ 190 milliards de dollars sur la période 2022-2025. Cette dépendance pose des enjeux directs de souveraineté, notamment en matière de liberté d'emploi des capacités acquises.

Toutefois, l'évolution récente des conflits, en particulier en Ukraine, rappelle une réalité essentielle : tout affrontement débute par une phase conventionnelle, souvent plus longue et intensive qu'anticipée. Le recours au nucléaire ne constitue qu'une étape ultime, dont la crédibilité dépend d'un équilibre politique subtil, à la fois déterminé et volontairement ambigu.

L'histoire elle-même invite à relativiser l'automaticité de l'engagement américain : en 1917 comme en 1941, les États-Unis ne sont intervenus qu'au moment où leurs intérêts vitaux étaient directement en jeu, et non à la seule demande de leurs alliés européens. Rien n'indique que cette logique serait différente aujourd'hui.

Dans ce contexte, la dépendance à une protection nucléaire extérieure apparaît de plus en plus incertaine. Elle tend même à relever d'une forme d'illusion stratégique tout comme l'idée d'une participation automatique des États-Unis à un conflit conventionnel en Europe en l'absence d'enjeux critiques pour eux. L'Europe doit dès lors intégrer pleinement ce principe de réalité et renforcer sa capacité à agir de manière autonome.

Le concept de dissuasion n'en demeure pas moins fondamental. À cet égard, le rôle de la France, seule puissance nucléaire de l'Union européenne, est central, après avoir investi plusieurs centaines de milliards d'euros dans cette capacité. Les orientations récentes du président Emmanuel Macron en faveur d'une « dissuasion avancée », ainsi que les réactions du chancelier allemand Friedrich Merz, traduisent une évolution significative du débat. Si l'on considère qu'une attaque contre un État membre engage les intérêts vitaux de l'ensemble de l'Union, la question de l'eupéanisation partielle de la dissuasion française se pose inévitablement.

Néanmoins, cette réflexion se heurte aux réalités des conflits contemporains, marqués par des logiques hybrides et progressives. Le seuil d'emploi du nucléaire tend à reculer, ce qui renforce la nécessité d'un socle conventionnel solide en amont. En ce sens, la puissance conventionnelle constitue un préalable opérationnel et également une condition de crédibilité de la dissuasion elle-même.

III – Vers un commandement interopérable : dépasser la juxtaposition des défenses nationales

Une dynamique européenne fragmentée mais réelle

La capacité de l'Europe à structurer une défense crédible est souvent perçue avec scepticisme. Pourtant, la réalité est plus nuancée. Au fil des années, une multitude d'initiatives, de programmes et de cadres de coopération ont émergé – Rearm Europe [3], Defence Readiness [4], Agence européenne de défense (EDA) [5], OCCAR (coopération en matière d'armement) [6], SAFE [7], STEP [8] ou encore des instruments financiers comme FED [9], ASAP [10], EDIRPA (acquisitions conjointes) [11] ou EDIP [12]. À cela s'ajoutent des coopérations opérationnelles concrètes, telles que la brigade franco-allemande, la formation conjointe EOFIA/F [13] ou encore l'Eurocorps [14]. Ce « mouvement brownien », traduit une dynamique réelle, marquée notamment par plusieurs années de débats autour de la préférence européenne.

Malgré leur dispersion, ces initiatives contribuent à l'émergence progressive d'une culture stratégique commune et à un début de convergence, tant dans l'identification des besoins capacitaires que dans l'emploi des forces, favorisant à terme des commandes en séries plus longues et plus cohérentes. Au-delà des structures, les acteurs militaires eux-mêmes partagent de plus en plus des références communes. Les retours de terrain montrent qu'au-delà des logiques nationales, une véritable culture militaire européenne existe déjà, susceptible, le moment venu, de faciliter une consolidation rapide des capacités dans une logique de cercle vertueux. Le cœur de l'enjeu réside toutefois dans l'articulation entre souverainetés nationales et coordination européenne, dans une logique nécessairement progressive et « bottom-up », fondée sur les choix politiques des États membres.

Cette dynamique se heurte néanmoins à une contrainte majeure : le décalage entre l'urgence stratégique - avec un horizon de crédibilité estimé à 2 à 3 ans - et les capacités actuelles de gouvernance. Dans ce contexte, les initiatives se multiplient, parfois sans coordination claire, alimentant des tensions entre les États membres et la Commission européenne. Si cette dernière joue un rôle moteur, notamment sur les enjeux industriels, son mandat reste limité, tandis que la légitimité politique reste du ressort des États, en particulier du Conseil, dont les moyens et les processus décisionnels apparaissent peu adaptés à des situations de crise rapide.

Dans ce contexte, certains outils existants pourraient être renforcés. L'Agence européenne de défense, qui ne compte aujourd'hui qu'environ 230 collaborateurs, pourrait monter en puissance en structurant plus clairement son action de cinq missions clés :

- Définition des besoins
- Soutien à la recherche collaborative
- Préparation des acquisitions conjointes
- Harmonisation des standards
- Coordination avec la Commission

Ces dernières pourraient permettre d'articuler plus efficacement les décisions politiques et politiques industrielles, tout en clarifiant la répartition des rôles institutionnels.

De même, les structures militaires européennes, comme l'état-major de l'Union européenne (EMUE) [15], constituent des instruments concrets de convergence. Fort d'une expérience d'une vingtaine de missions, il permet de développer des pratiques communes sous l'autorité du Comité politique et de sécurité (COPS) [16]. Toutefois, ces structures restent limitées dans leur capacité à gérer des conflits de haute intensité, rôle qui demeure aujourd'hui celui de l'OTAN (10 000 personnes). Elles n'en constituent pas moins des bases essentielles sur lesquelles peut s'appuyer une montée en puissance progressive.

En définitive, le défi n'est pas tant l'absence d'initiatives que leur mise en cohérence. La consolidation de cette dynamique suppose une clarification de la gouvernance et une accélération de la prise de décision, à la hauteur des enjeux stratégiques actuels.

Au-delà des moyens : le défi de l'usage collectif

La crédibilité de la défense de l'Europe ne repose pas uniquement sur l'addition des capacités nationales. En volume, les États membres disposent d'effectifs, d'équipements et de budgets globalement supérieurs à ceux de la Russie. Le budget de défense européen atteint environ 420 milliards d'euros, avec une trajectoire visant près de 600 milliards, contre environ 110 milliards pour la Russie, soit près de 350 milliards en parité de pouvoir d'achat. Cette supériorité apparente doit toutefois être relativisée. En effet, ces moyens souffrent d'un manque de profondeur capacitaire, lié à l'obsolescence d'une partie des équipements et à des stocks insuffisants, notamment en munitions. Cette fragilité limite la capacité à soutenir un conflit dans la durée, malgré des volumes théoriquement élevés.

Le principal défi réside ainsi moins dans le niveau des ressources que dans leur utilisation collective. L'hétérogénéité des systèmes, des doctrines et des chaînes de commandement limite l'efficacité d'ensemble. De ce point de vue, les standards de l'OTAN en matière d'équipements et de communication constituent un socle pertinent. Ils sont déjà largement intégrés dans certaines composantes, notamment les forces navales et aériennes, tandis que les forces terrestres restent plus marquées par des logiques nationales d'emploi.

En matière de commandement, les dispositifs actuels fonctionnent en temps de paix, notamment grâce à des mécanismes de rotation des responsabilités. En situation de crise, en revanche, la désignation d'un commandement unifié relèvera inévitablement d'un arbitrage politique, visant à identifier les responsables les plus légitimes et les plus compétents pour conduire les opérations.

Ainsi, la question centrale devient avant tout politique : la capacité à organiser un usage réellement collectif des moyens existants et futurs conditionnera la crédibilité d'une défense européenne intégrée.

Coopérations ciblées et montée en puissance progressive

Face à la complexité inhérente à une coordination à 27 États membres, une approche pragmatique s'impose. Chercher à mobiliser l'ensemble de l'Union de manière uniforme risque de ralentir les dynamiques existantes. À l'inverse, une stratégie fondée sur des coopérations ciblées, reposant sur des proximités géographiques, culturelles ou d'intérêts, apparaît plus opérationnelle.

Des initiatives concrètes illustrent cette logique, comme l'intégration partielle des forces allemandes et néerlandaises [17], ou encore la coopération franco-belge dans le cadre du programme CaMo (Capacité motorisée) [18], adossée au projet Scorpion [19].

Cette approche suppose un double mouvement : d'une part, le développement d'alliances approfondies entre États volontaires (logique bottom-up) ; d'autre part, la structuration de convergences entre un nombre restreint de pays disposant d'une masse critique significative en termes de capacités militaires et industrielles (logique top-down), incluant potentiellement des partenaires européens hors Union européenne comme le Royaume-Uni ou la Norvège.

L'Europe ne part pas de rien et dispose déjà de plusieurs laboratoires de coopération dont les enseignements doivent être explicitement exploités.

Le tandem franco-allemand en est un exemple structurant. La brigade franco-allemande [20], bien que d'un poids opérationnel limité et ne constituant pas une masse critique à elle seule, matérialise une convergence progressive entre deux cultures militaires. Elle contribue à créer des habitudes de coopération, malgré des logiques de concurrence persistantes. Cette dynamique est renforcée par les échanges entre états-majors et par la formation croisée d'officiers - environ 3 à 4 par an dans chaque pays - dont certains atteignent désormais des postes de commandement de niveau colonel.

L'Eurocorps constitue un autre exemple significatif. Basé à Strasbourg, cet état-major multinational d'environ 1 000 personnes, réunissant onze pays, est capable de mobiliser une force potentielle d'environ 50 000 hommes, déjà engagée notamment en Afghanistan. Il démontre que des niveaux avancés d'interopérabilité peuvent être atteints. Les principales limites identifiées concernent aujourd'hui les systèmes de communication entre commandement et forces, en cours d'amélioration, notamment avec le déploiement du système SIA développé par Thales.

Des initiatives plus récentes, comme la « coalition des volontaires » mise en place dans le contexte de la guerre en Ukraine, confirment cette capacité d'adaptation. Cette coalition, dotée d'un état-major ad hoc et déjà engagée dans des manœuvres communes, constitue une base expérimentale pour la constitution d'une force paneuropéenne.

L'OTAN demeure toutefois le cadre le plus abouti. Son organisation repose sur un état-major d'environ 10.000 personnes, dont 5.000 dédiées aux opérations au SHAPE (Supreme Headquarters Allied Powers Europe) à Mons. La majorité de ces effectifs étant européens, une évolution pragmatique consisterait à faire de la composante européenne de l'OTAN

l'embryon d'un futur commandement de la défense européenne, évitant ainsi une duplication des structures.

En parallèle, les structures propres à l'Union européenne restent encore inachevées. La Capacité Militaire de Planification et de Conduite (MPCC) [21], avec un effectif de quelques centaines de personnes, n'a pas encore atteint un niveau de crédibilité suffisant. Sa montée en puissance nécessitera une clarification de sa mission, de sa gouvernance et de ses moyens, en articulation avec les structures de l'OTAN. Plus largement, le renforcement du lien OTAN-UE s'inscrit dans une dynamique déjà engagée (PSDC [cf 18] depuis 2004, vision politique conjointe en 2019, travaux techniques depuis 2023 dans le contexte ukrainien).

À moyen terme, la défense de l'Europe continuera de se construire à partir des socles nationaux. Il n'existe pas d'alternative réaliste à une approche bottom-up fondée sur des armées nationales renforcées et « aguerries ». Dans cette perspective, deux priorités se dégagent : d'une part, l'optimisation de l'interopérabilité des investissements et des doctrines, notamment dans un contexte de montée des budgets vers 3 % du PIB ; d'autre part, la mise en place d'un cadre de commandement crédible.

L'hypothèse selon laquelle un commandement commun émergerait spontanément en situation de crise comporte des risques importants. L'histoire montre les limites de cette approche : en 1940, le commandement franco-britannique (élargi à la Belgique) a échoué à fonctionner efficacement, tandis que la coordination ultérieure n'a été rendue possible qu'au prix d'une domination américaine, elle-même longue à se structurer (plus de 18 mois). Ces précédents plaident pour une anticipation et une organisation du commandement en amont des crises.

Dans ce contexte, la création d'un cadre politique renforcé, tel qu'un conseil de sécurité européen placé sous l'autorité du Conseil européen, pourrait constituer une piste crédible pour améliorer la coordination stratégique et la prise de décision en situation de crise.

IV – Budget et industrie de défense : vers un modèle capacitaire et agile

La crédibilité d'une défense européenne repose avant tout sur l'adéquation de ses moyens. Or, un consensus se dégage aujourd'hui : les ressources actuelles restent insuffisantes au regard des ambitions affichées. L'effort de défense tend désormais à être exprimé en pourcentage du PIB – avec des objectifs situés entre 3,5 % et 5 %, contre moins de 2 % auparavant – plutôt qu'en fonction des besoins opérationnels réels. À l'échelle globale, l'Europe consacre environ 400 milliards d'euros à sa défense, un niveau proche de celui de la Russie en parité de pouvoir d'achat (environ 350 milliards), mais très inférieur à celui des États-Unis, dont le budget atteint près de 1 000 milliards de dollars, avec un objectif affiché pouvant aller jusqu'à 1 500 milliards.

Toutefois, ces indicateurs macroéconomiques, s'ils jouent un rôle de mobilisation politique, ne suffisent pas à garantir l'efficacité des capacités militaires. L'enjeu est désormais de dépasser cette logique pour raisonner en termes de format capacitaire concret. Il s'agit d'objectiver ces budgets à partir d'une définition claire et partagée des besoins opérationnels : nombre de chars, d'avions de combat, de frégates, de satellites, de drones, niveaux de stocks de munitions, effectifs mobilisables, ou encore infrastructures critiques. Ces éléments doivent être calibrés en cohérence avec les scénarios de menace identifiés, notamment dans le cadre des plans de l'OTAN et des initiatives européennes.

Dans cette perspective, l'augmentation des budgets de défense aura un impact stratégique direct sur les politiques d'acquisition et, par conséquent, sur l'industrie de défense et donc sur l'industrie en général par effet de « ruissellement ». Elle devra répondre à un objectif double : renforcer l'interopérabilité des séries de production, permettant une réduction des coûts unitaires. Le défi consiste ainsi à articuler une augmentation quantitative des moyens avec une transformation qualitative du modèle industriel, afin de concilier puissance capacitaire et agilité dans un environnement marqué par des cycles d'innovation de plus en plus rapides.

Budgets nationaux et recomposition des équilibres

La hausse des budgets de défense en Europe s'accompagne d'une recomposition des équilibres entre États membres. L'Allemagne, avec une montée en puissance rapide de ses dépenses, pourrait devenir la première puissance militaire conventionnelle européenne, tandis que la France maintient un modèle plus équilibré incluant la dissuasion nucléaire. Parallèlement, des pays comme la Pologne renforcent significativement leurs capacités, et l'intégration progressive de l'Ukraine pourrait, à terme, reconfigurer le paysage stratégique européen.

Au-delà des volumes, ces évolutions auront des implications directes sur les rapports de force politiques et sur l'organisation de l'industrie de défense en Europe.

Budgets, transformations industrielles et « double marché » de la défense

La montée en puissance des budgets nationaux reconfigure profondément les équilibres industriels et politiques en Europe. La France prévoit ainsi de porter son budget de défense de 57 (dont environ 6 milliards pour la dissuasion nucléaire) à 80 milliards d'euros, tandis que l'Allemagne pourrait passer de 105 à 150 milliards, ce qui en ferait la première puissance militaire européenne en volume, avec un modèle fondé quasi exclusivement sur le conventionnel. Cette évolution aura des effets structurants, à la fois sur l'industrie de défense et sur les équilibres politiques au sein de l'Europe. Dans le même temps, la Pologne s'affirme comme une puissance militaire majeure, susceptible de devenir la deuxième armée du continent, tandis que la prise en compte progressive des capacités militaires et industrielles de l'Ukraine viendra également modifier les équilibres existants.

Dans ce contexte, les modèles d'acquisition doivent évoluer pour s'adapter à un champ de bataille désormais marqué par une forte transparence et une accélération des cycles d'innovation. Historiquement, les États européens ont structuré leurs capacités autour de grands programmes, souvent intégrés dans des cadres américains via le FMS, ou pilotés au niveau national – comme en France avec la DGA, qui mobilise environ 10 000 personnes pour la conception et le pilotage des programmes. Ce modèle reste central, mais il doit désormais être complété par une logique plus agile.

Les enseignements de la guerre en Ukraine, dans un horizon de 3 à 4 ans, imposent en effet un rééquilibrage entre grands programmes structurants (SCAF, MGCS, capacités navales, voire porte-avions dont la pertinence à long terme peut être interrogée) et équipements plus légers produits en grande quantité, tels que les drones. Les États-Unis ont d'ailleurs intégré cette rupture en nommant un général dédié aux drones, doté d'un budget de 32 milliards de dollars – ce qui correspondrait, à titre d'ordre de grandeur, à environ 1,5 milliard d'euros pour la France.

Au-delà des montants, cette évolution traduit l'émergence d'un « double marché » de la défense. D'un côté, un marché de grands systèmes, structuré et piloté par les États (logique DGA-driven) ; de l'autre, un marché plus diffus, fondé sur l'innovation rapide, l'entrepreneuriat et les partenariats public-privé. Ces deux segments sont complémentaires et doivent fonctionner en synergie.

L'un des enjeux clés réside dans la modularité des équipements, permettant d'intégrer rapidement des innovations sans remettre en cause l'ensemble des systèmes — une logique déjà à l'œuvre sur des plateformes comme le Rafale, et au cœur des réflexions sur les architectures de type « système de systèmes » (notamment dans le cadre du SCAF).

L'expérience ukrainienne montre également que les cycles d'obsolescence des équipements légers, notamment les drones, peuvent être extrêmement courts — de l'ordre de six mois — ce qui impose une adaptation rapide des chaînes industrielles et des procédures d'acquisition. Dans ce contexte, les grands programmes doivent eux aussi évoluer. Le succès de l'A400M illustre l'intérêt d'une gouvernance plus intégrée, associant étroitement industriels, autorités publiques et utilisateurs opérationnels, au-delà du schéma traditionnel bilatéral État-industrie.

Au total, l'enjeu est de transformer en profondeur l'écosystème industriel de défense afin de concilier puissance capacitaire et agilité, dans un environnement marqué par l'accélération des innovations et l'évolution rapide des formes de conflictualité.

Vers une industrie de défense capacitaire, réactive et à changement d'échelle

Le renforcement des capacités de défense implique une montée en puissance significative de l'industrie, à la fois en volume et en organisation. La production de masse redevient un enjeu central, ce qui suppose une consolidation du tissu industriel et une meilleure articulation entre « chefs de file » et sous-traitants sur l'ensemble du cycle commande-production. En France, cet écosystème repose sur une dizaine de grands groupes et un réseau dense de 2.000 à 4.000 ETI et PME. Or, le vieillissement d'une partie de ces entreprises va entraîner, dans les années à venir, de nombreuses cessions. Cette situation peut constituer une opportunité pour structurer davantage la filière, notamment via des reprises accompagnées (y compris par des fonds), et accélérer une consolidation alignée avec une véritable politique industrielle de défense.

Toutefois, une industrie « capacitaire » ne se limite pas à produire davantage. Elle doit aussi être capable d'assurer une forte élasticité en période de crise, dans une logique d'économie de guerre. L'enjeu n'est pas tant de constituer des stocks massifs que de disposer de capacités de production rapidement mobilisables et adaptées aux rythmes de consommation des conflits modernes. L'exemple ukrainien est éclairant : la consommation annuelle de drones y est estimée à environ 4,5 millions d'unités, ce qui impose une capacité industrielle flexible et réactive.

Cette transformation suppose également une accélération des cycles de conception, de commande, de production et de paiement. Or, des tensions persistent entre l'État, notamment via la DGA, et les industriels sur leur niveau de réactivité. Le modèle actuel repose encore largement sur une logique séquentielle : les industriels attendent des commandes confirmées, elles-mêmes conditionnées à des budgets validés, avant de lancer la production. À l'inverse, les pouvoirs publics attendent des industriels une plus grande capacité d'anticipation, tant en matière d'innovation que de montée en cadence. Cette divergence s'explique en partie par la nature même des entreprises de défense, qui ne peuvent être assimilées à de simples arsenaux et doivent intégrer des contraintes de risques industriels et financiers. Dès lors, certaines décisions structurantes – comme l'ouverture d'une seconde chaîne de production du Rafale – relèvent pleinement d'un arbitrage politique et dépassent la simple relation client-fournisseur.

Dans ce contexte, la mise en place d'une véritable politique industrielle de défense apparaît indispensable. Elle doit clarifier les règles d'engagement entre l'État, les grands industriels et les sous-traitants, en dépassant une logique centrée sur la réduction des coûts, souvent pilotée par les fonctions achats, au profit de relations plus partenariales et stratégiques. L'augmentation des budgets constitue à cet égard un levier favorable : les commandes de la DGA sont ainsi passées de 38 milliards d'euros en 2025 à 42 milliards en 2026, créant un environnement plus propice à la prise de risque et à l'anticipation.

Parallèlement, les évolutions observées en Allemagne illustrent l'émergence d'un modèle différent. En l'absence d'une tradition d'« arsenaux » comparable à celle de la France, le développement rapide des dépenses militaires s'appuie sur un tissu industriel plus entrepreneurial et compétitif. L'exemple de Rheinmetall, dont la croissance récente s'inscrit dans une logique conglomérale, est révélateur de cette dynamique, soutenue par un budget de défense pouvant atteindre 150 milliards d'euros. Ces évolutions invitent à repenser certains aspects du modèle français, notamment en matière d'agilité et de coopération. Dans cette perspective, la DGA pourrait jouer un rôle accru, notamment à travers des mécanismes de type « acquisition au nom et pour compte » (ANPC), inspirés du modèle américain FMS, afin de faciliter les coopérations avec d'autres États membres.

Enfin, l'enjeu dépasse largement le cadre national. L'industrie européenne de défense reste aujourd'hui en deçà des besoins stratégiques et devra changer d'échelle. Des ajustements incrémentaux, menés uniquement au niveau des États, ne suffiront pas. La taille de l'industrie devra probablement être multipliée par deux ou trois pour répondre aux exigences actuelles, ce qui implique un changement de paradigme. À terme, seule une approche coordonnée à l'échelle européenne, associant les principaux acteurs industriels et les États volontaires, permettra de structurer une base industrielle et technologique de défense à la hauteur des défis contemporains.

V – Financement : répondre à l’urgence stratégique

Le financement constitue aujourd’hui un facteur critique de la montée en puissance de l’industrie de défense européenne. Les besoins sont immédiats, dans un contexte où les modèles de financement restent encore insuffisamment adaptés à un secteur caractérisé par des cycles longs, des risques élevés et des investissements massifs. L’enjeu ne porte donc pas uniquement sur le volume des financements, mais aussi sur leur structure, leur origine et leur capacité à soutenir une transformation rapide de l’écosystème industriel.

Un modèle fragilisé par le manque de capitaux propres

Comme pour l’ensemble de l’industrie, la compétitivité du secteur de la défense repose sur la capacité à prendre des risques, ce qui suppose des niveaux élevés de capitaux propres. Or, le modèle français se caractérise par une faiblesse structurelle en la matière, avec une dépendance dominante au financement par la dette. Cette fragilité est encore plus marquée dans la base industrielle et technologique de défense, en particulier au sein des PME et ETI, dont les niveaux de capitalisation sont inférieurs à la moyenne nationale.

Cette situation limite directement la capacité d’investissement, d’innovation et d’anticipation des entreprises. À l’échelle européenne, cette faiblesse structurelle est identifiée : le projet d’union des marchés de capitaux (Capital Markets Union – CMU) vise précisément à rééquilibrer les modes de financement, en passant d’un modèle reposant à 80% sur le financement bancaire vers une part accrue de financement de marché, pouvant passer de 20 à 50%. Cependant, cette transformation structurelle prendra du temps, alors que les besoins de financement de la défense sont immédiats.

Ainsi, le financement public demeure un pilier central. Il s’agit de renforcer le continuum existant entre les différents acteurs publics – Trésor, Caisse des dépôts, Bpifrance, Agence des participations de l’État – et surtout de maximiser l’effet de levier sur les financements privés.

La mobilisation du secteur privé devient en effet indispensable. Jusqu’à récemment, l’application restrictive de certains critères ESG avait conduit à exclure largement la défense des investissements. Ces blocages ont été levés, notamment à la suite de l’initiative conjointe Lombard-Lecornu en mars 2025. Cette évolution doit désormais se traduire concrètement. À l’image d’acteurs comme Banco Santander, qui avaient anticipé ce mouvement, le secteur financier est appelé à se mobiliser, tant via le crédit que par le financement de projets.

En parallèle, le financement de marché reste insuffisant : il n'existait encore récemment que deux fonds significatifs dédiés à la défense. Il devient donc nécessaire de développer des fonds d'investissement spécialisés et des outils d'ingénierie financière adaptés, notamment dans les domaines à forte intensité technologique. Des initiatives émergent, comme le partenariat entre Naval Group, Thales et CortAlx pour intégrer l'intelligence artificielle dans les systèmes navals, illustrant cette évolution.

Le rôle structurant de l'exportation

Les exportations constituent un levier essentiel du financement des programmes de défense. Dans de nombreux cas, elles conditionnent directement la viabilité économique des projets, en permettant d'amortir les coûts de développement et d'atteindre des volumes de production suffisants.

Toutefois, un paradoxe majeur caractérise l'Europe : le faible niveau d'export intra-européen. Cette situation s'explique par le manque de convergence des besoins entre États membres, chacun conservant des approches nationales en matière d'équipements et de doctrines. Cette fragmentation limite la constitution d'un véritable marché européen de défense et réduit les économies d'échelle potentielles.

Par conséquent, les industriels européens restent fortement dépendants des marchés extra-européens pour équilibrer leurs programmes. Cette dépendance pose des enjeux à la fois économiques et politiques, notamment en termes de contraintes à l'exportation et de cohérence stratégique.

Dans un contexte de montée en puissance des coopérations européennes, ces questions doivent être abordées explicitement : définition de stratégies d'exportation intra et extra-européennes, gestion des barrières politiques, articulation avec les objectifs de souveraineté. À défaut, l'Europe continuera de financer sa base industrielle en s'appuyant sur des marchés extérieurs, sans consolider son autonomie stratégique.

Le financement européen : levier de changement d'échelle

Le financement européen joue un rôle déterminant pour accompagner la transformation de l'industrie de défense. Sans se substituer aux budgets nationaux, il permet d'initier et de soutenir des projets de coopération, en particulier dans des logiques public-privé. Le cadre actuel, notamment à travers l'initiative Rearm Europe, prévoit la mobilisation d'environ 150 milliards d'euros au niveau européen, avec un effet d'entraînement pouvant atteindre 650 milliards d'euros de budgets nationaux, en dehors des contraintes du pacte de stabilité (3%).

Ce type de dispositif constitue un levier puissant pour accélérer les investissements et structurer des projets communs.

De nombreux instruments ont été mis en place pour soutenir cette dynamique, notamment un financement de la recherche collaborative, un soutien aux acquisitions conjointes (procurement support) une prise en charge des surcoûts liés à la coopération, ou encore des incitations à l'innovation commune.

Au-delà du financement, la question de la masse critique industrielle reste centrale. Comparés au modèle militaro-industriel américain, les acteurs européens demeurent fragmentés et insuffisamment dimensionnés. La constitution de grands groupes paneuropéens se heurte encore à des contraintes politiques fortes, mais des alternatives existent. Celles-ci passent par des appels d'offres plus ouverts, limitant les logiques nationales au profit de critères de compétence, par des coopérations industrielles ad hoc, ou encore par des montages financiers innovants. Les retours d'expérience demeurent contrastés : si le programme A400M [24] constitue un exemple de coopération réussie, d'autres initiatives, comme les frégates FREMM [25], ont révélé des limites, avec un niveau de convergence limité à environ 15 % entre la France et l'Italie. De même, certains partenariats industriels, à l'image de l'alliance Rheinmetall-Leonardo, illustrent des dynamiques de coopération encore partielles et perfectibles.

Une stratégie pragmatique pourrait consister à structurer des « noyaux durs » industriels autour des pays disposant déjà d'une base solide – France, Allemagne, Italie, Suède (2^e pays le plus innovant au monde), ainsi que le Royaume-Uni. Le financement européen peut jouer un rôle clé pour consolider ces pôles et orienter les investissements vers des projets structurants.

Au total, des dynamiques positives sont engagées, mais elles restent insuffisantes au regard des besoins. Le véritable enjeu est désormais un changement d'échelle, qui suppose une articulation plus étroite entre financements publics et privés, niveaux national et européen, et une volonté politique renforcée. C'est à cette condition que l'Europe pourra construire une base industrielle et financière capable de répondre aux défis de la recomposition des équilibres internationaux.

Conclusion

Au terme de cette analyse, un constat s'impose : l'Europe ne part pas de rien, mais elle doit désormais changer de rythme, de méthode et d'échelle pour répondre à l'urgence stratégique. Les propositions formulées dans ce document convergent vers une même exigence : dépasser les logiques fragmentées pour construire une défense européenne à la fois opérationnelle à court terme et structurante à long terme.

Premièrement, l'émergence d'une réponse européenne crédible suppose de progresser vers **une perception partagée des menaces**. Sans alignement minimal des diagnostics stratégiques, aucune convergence capacitaire ni industrielle durable n'est possible. Cela implique de reconnaître pleinement la dimension collective des crises, y compris dans leurs formes hybrides et incrémentales, et de renforcer les mécanismes de solidarité existants en leur donnant une portée réellement opérationnelle.

Deuxièmement, la priorité donnée aux **capacités conventionnelles** apparaît comme un impératif. Si la dissuasion nucléaire demeure un pilier, elle ne peut se substituer à une capacité d'action autonome dans les phases initiales des conflits. Le renforcement du socle conventionnel constitue ainsi à la fois une nécessité opérationnelle et une condition de crédibilité stratégique globale.

Troisièmement, la construction d'une défense européenne efficace passe par une amélioration concrète et rapide **des mécanismes de gouvernance et de commandement**. L'enjeu n'est pas tant de créer de nouvelles structures que de mieux articuler celles existantes, en renforçant l'interopérabilité, en anticipant les modalités de commandement en situation de crise et en s'appuyant sur des coopérations ciblées entre États volontaires. La mise en cohérence des initiatives actuelles et l'affirmation d'un pilotage politique plus clair notamment au niveau du Conseil européen, sont ici déterminantes.

Quatrièmement, l'effort budgétaire en cours doit être transformé en capacités concrètes et cohérentes. Cela suppose de dépasser une approche strictement macroéconomique pour définir un véritable format capacitaire européen, aligné sur les scénarios de menace. Dans le même temps, l'industrie de défense doit évoluer vers **un modèle hybride**, articulant grands programmes structurants et innovations rapides, dans une logique de double marché fondée sur la complémentarité entre puissance et agilité.

Cinquièmement, le doublement – voire le triplement – de notre capacité industrielle impose une rupture nette. Il ne s'agit plus d'ajustements marginaux, mais d'une véritable politique industrielle volontariste, pensée à l'échelle d'un marché européen encore fragmenté. Cela suppose une montée en cadence rapide des capacités de production, une intégration resserrée entre grands groupes et sous-traitants, et dans une bascule assumée vers des logiques d'économie de guerre. Cette transformation exige également une refonte des relations entre l'État et les industriels, au profit de partenariats stratégiques, stables et anticipateurs. Sans ce sursaut coordonné au niveau européen, aucune masse critique ne pourra être atteinte.

Enfin, la question du financement constitue un levier transversal majeur. Le renforcement des capitaux propres, la mobilisation accrue du secteur privé, le développement d'outils financiers adaptés et le rôle structurant du financement européen sont autant de conditions nécessaires pour soutenir l'effort de défense. Parallèlement, une clarification des stratégies d'exportation et une meilleure intégration du marché européen sont indispensables pour consolider la viabilité économique des programmes.

En définitive, les leviers d'action identifiés sont connus. Le véritable défi réside désormais dans leur mise en œuvre rapide et coordonnée. Cela suppose une volonté politique renforcée, capable d'articuler souverainetés nationales et ambition collective. Dans un environnement international marqué par la recomposition des rapports de puissance, l'Europe dispose d'une fenêtre d'opportunité limitée pour affirmer sa crédibilité stratégique. La saisir implique de passer d'une logique d'ajustements progressifs à une dynamique de transformation assumée.

C'est bien dans ces conditions que le secteur Défense, au-delà de contribuer à la souveraineté et l'industrialisation de l'Europe, contribuera aussi à renforcer l'Europe elle-même et sa puissance à l'échelle internationale.

Notes de bas de page :

[1] Si l'un des membres de l'Otan est attaqué, tous les autres doivent lui venir en aide.

[2] Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. Cela n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.

[3] Le plan ReArm Europe est une initiative européenne visant à mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros pour renforcer rapidement les capacités de défense des États membres, en augmentant les investissements militaires, en soutenant l'industrie européenne de défense et en réduisant la dépendance stratégique extérieure.

[4] Defense Readiness, également appelé Readiness 2030 (anciennement ReArm Europe) est une initiative stratégique de défense proposée par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen le 4 mars 2025, visant à renforcer les capacités militaires de l'Union européenne. Elle a été présentée dans une lettre adressée aux dirigeants européens en amont du Conseil européen du 6 mars 2025.

[5] L'Agence européenne de défense (AED) est une institution de l'UE créée en 2004 qui aide les États membres à coopérer pour développer leurs capacités militaires et renforcer la défense européenne.

[6] L'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) est une organisation européenne regroupant notamment la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Belgique, chargée de gérer et coordonner des programmes d'armement en coopération afin de mutualiser les coûts et renforcer l'efficacité des projets de défense.

[7] SAFE est un instrument qui fournit jusqu'à 150 milliards d'euros de prêts pour aider les États membres de l'UE à accroître leurs investissements dans le domaine de la défense rapidement et sensiblement au moyen d'acquisitions conjointes.

[8] La STEP (Strategic Technologies for Europe Platform) est une initiative de l'UE qui coordonne et oriente plusieurs sources de financement européennes afin de soutenir les investissements dans les technologies stratégiques (numérique, technologies propres et biotechnologies) et renforcer la souveraineté industrielle et technologique de l'Europe.

[9] Doté de 8,8 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le Fonds européen de défense (FED) finance la recherche et le développement de programmes industriels transeuropéens.

[10] L'ASAP (Act in Support of Ammunition Production) est un règlement de l'Union européenne visant à accélérer et augmenter la production de munitions en Europe, afin de renforcer les capacités de défense et soutenir les livraisons militaires dans le contexte de la guerre en Ukraine.

[11] Instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes. Le 19 octobre 2023, le règlement relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) est entré en vigueur.

[12] EDIP est une initiative de l'Union européenne visant à renforcer et structurer l'industrie européenne de défense, en soutenant la production conjointe d'équipements militaires, en sécurisant les chaînes d'approvisionnement et en favorisant les achats communs entre États membres.

[13] La formation croisée d'officiers français et allemands. Lancé en 2006, le programme EOFIA/EOFIF (Élèves-officiers français en formation initiale en Allemagne / Élèves-officiers allemands en formation initiale en France) est le fruit de la coopération entre les armées de Terre allemande et française.

[14] Le Corps Européen ou Eurocorps est un état-major multinational de niveau corps d'armée, regroupant 11 nations (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pologne, Grèce, Italie, Roumanie, Turquie et l'Autriche).

[15] L'EMUE est un état-major au niveau politico-militaire. Une structure opérationnelle est placée à ses côtés : la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC- Military planning and conduct capability).

[16] Le Comité politique et de sécurité (COPS) contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE, y compris la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

[17] Les trois corps de l'armée néerlandaise sont intégrés dans des divisions allemandes. À l'inverse, les forces de défense aérienne allemandes sont sous le commandement néerlandais, ce qui est aussi prévu pour l'infanterie de la Marine allemande.

[18] Le partenariat capacité motorisée, plus connu sous le nom de CaMo, représente une étape majeure dans la coopération militaire entre la France et la Belgique.

[19] Scorpion est un programme de modernisation de l'Armée de terre française. Signifiant « Synergie du COntact Renforcé par la Polyvalence et l'Info valorisatiON », le programme est annoncé le 5 décembre 2014. Il a pour objectif la modernisation des capacités de combat médianes du groupement tactique interarmes.

[20] La brigade franco-allemande (BFA) est une unité binationale composée de 5 600 soldats, dont 40 % de Français et 60 % d'Allemands. Ces militaires sont répartis de part et d'autre du Rhin en un état-major, six régiments et bataillons et une compagnie autonome.

[21] La capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) a été créée le 8 juin 2017 afin de permettre à l'UE de réagir de manière plus rapide, efficace et effective en tant que garante de la sécurité en dehors de ses frontières.

[24] L'A400M est un avion de transport quadrimoteur destiné à réaliser l'aérotransport et l'aérolargage de troupes et de matériels (aérotransport logistique inter théâtres, aérotransport et aérolargage sur théâtre en environnement hostile).

[25] Outil militaire de la haute mer, la frégate multimiions (FREMM) est un bâtiment de combat polyvalent, disposant de capacités anti-sous-marines, antinavire et anti-aérienne et d'une capacité de frappe dans la profondeur avec le missile de croisière naval (MdCN).